
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/VI-05

PÔLE DE COMPETITIVITE AGRIMIP INNOVATION

Lors de la DM2 de 2007, nous avons décidé de participer au pôle de compétitivité Agrimip Innovation. Depuis cette date, le pôle a structuré son activité et a apporté aux entreprises agro-alimentaires du Tarn-et-Garonne une meilleure visibilité mais aussi un meilleur travail en réseau.

Je vous propose, à travers ce rapport, de faire le point sur les retombées de ce nouveau pôle de compétitivité Agrimip Innovation, sur son programme d'actions pour les prochaines années, mais aussi pour confirmer notre soutien à cette structure régionale en approuvant le « contrat de performance 2009-2011 » qui doit être signé avec ce pôle.

I – LE POLE DE COMPETITIVITE AGRIMIP INNOVATION

Agrimip Innovation a, pour vocation, de fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel de Midi-Pyrénées. Pilier de l'économie régionale, premier employeur de la région (100 000 emplois), ce secteur génère 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et a accès à un bassin de 19,6 millions de consommateurs.

En 2008, le pôle compte :

- 107 adhérents : 74 entreprises, 11 acteurs de la recherche, des structures de transfert et de formation et 22 institutions. Le Tarn-et-Garonne est particulièrement bien représenté puisque 11 membres sont issus du Département,
- 35 projets labellisés pour un montant total de 40 M€,
- 42 entreprises et 25 organismes de recherche impliqués dans des projets novateurs.

Pour rayonner sur l'ensemble de son périmètre géographique, Agrimip Innovation s'est doté de « relais départementaux » dans chaque Département de la Région, chargés de la prospection et de l'aide au montage des projets. L'Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne assure cette fonction pour notre Département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

II – ACTIVITE 2008 :

En 2008, le pôle de Compétitivité a permis de soutenir plusieurs projets de recherche et développement dans les entreprises.

Le premier projet fut le projet GEOWINE. Il s'agit d'un procédé innovant permettant de lutter contre la contrefaçon des grands crus à l'export, en garantissant la provenance géographique des vins et leur traçabilité. Ce projet, d'un coût total de près de 3 millions d'euros, est porté par la société PROOFTAG, (issue de la pépinière d'entreprises Novalia 82), qui a mis en place la technologie du code à bulles.

Grâce aux nouvelles possibilités d'aides en faveur des programmes de recherche et développement que nous avons mis en place lors du BP 2008, le Conseil général a pu soutenir ce projet à hauteur de 60 000 € sur les 3 années à venir, soit 20 000 euros par an.

Le second projet soutenu par le pôle, a été celui de la société ABSOGER qui est basée sur la commune des « Barthes ». Cette société est spécialisée dans le dispositif de contrôle d'atmosphère pour les chambres froides et le stockage de fruits. Elle a souhaité engager un projet afin d'améliorer le niveau de performance de son produit. Cette société a reçu pour ce projet une aide de la part d'OSEO (ex ANVAR).

Au-delà de ces deux projets pour lesquels des aides ont été attribuées en 2008, il faut noter que plusieurs projets sont en cours de finalisation. Ils devraient faire l'objet d'un examen de la part du Conseil Général de Tarn-et-Garonne courant 2009. Il s'agit des projets : PRADOVA (dans lequel l'entreprise NUTRITIS est impliquée) et OLEOVISION (auquel participe l'entreprise POULT).

Le moment venu, je vous présenterai ces deux projets afin de statuer sur leur éventuel financement.

III – CONTRAT DE PERFORMANCE 2009-2011 :

Le fonctionnement des pôles de compétitivité est régi par des contrats pluri-annuels signés entre la structure de gouvernance du pôle (en l'occurrence l'association Agrimip Innovation) et l'ensemble des financeurs (Etat, Collectivités Locales...).

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement du pôle depuis la procédure de sélection des projets « labellisés » jusqu'au descriptif du processus de discussion sur leur financement. Elle définit aussi les objectifs assignés au pôle de compétitivité pour les trois années à venir.

Afin de permettre au pôle de fonctionner, nous avons choisi de lui attribuer une aide de 20 000 € par an. Cette année encore, je vous ai proposé de maintenir cette aide dans notre rapport sur la politique « Avenir Entreprise ».

Notre Département intervient de façon importante dans Agrimip Innovation depuis son lancement, aussi je vous propose aujourd'hui de m'autoriser à signer le contrat de performance de ce pôle pour la période 2009 – 2011.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du rapport d'information sur le Pôle de compétitivité Agrimip Innovation qui a permis de soutenir plusieurs projets de recherche et développement dans les entreprises ;
- Approuve le contrat de performance 2009-2011 à intervenir entre Agrimip Innovation et l'ensemble des financeurss qui fixe les modalités de fonctionnement du pôle depuis la procédure de sélection des projets « labellisés » jusqu'au descriptif du processus de discussion sur leur financement, et définit les objectifs assignés pour les trois années à venir ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,